

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de MULHOUSE

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
22

Conseillers absents :  
11

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 09 mars 2023  
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le neuf mars de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (22) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Guileine LEVY, Véronique FLESCHE, Bérangère MICODI, Sébastien BURGUY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

**Excusés (11) :**

M. Patrice NYREK (procuration à Mme BOUGENOT)  
M. Richard PISZEWSKI  
Mme Marie ADAM (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)  
M. Alain DREYFUS  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. BOUTHERIN)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme LOUIS)  
Mme Miné SEYHAN  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Bilge BAYRAM  
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

### Point 9 de l'ordre du jour

#### Réseau des visites à domicile de personnes isolées – avenant n°3 à la convention initiale du 4 mars 2016

La Ville de Rixheim, en partenariat avec APALIB', a décidé de créer un réseau de visites à domicile de personnes âgées isolées.

Les bénévoles désireux de pallier la solitude de personnes âgées en demande de visite sont mis en relation avec Mme Maryse LOUIS, Adjointe Déléguée aux personnes âgées et la coordinatrice départementale des réseaux de visites à domicile.

Après un examen sérieux des demandes, les visites sont mises en place. Les bénévoles bénéficient auprès d'APALIB', de conseils, d'une ligne de conduite reprise à travers une charte spécifique.

Le partenariat est un succès.

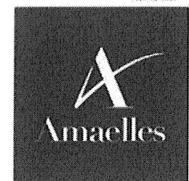
Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention du 4 mars 2016, pour une durée de 3 ans.



devient



### Avenant à la Convention de partenariat

#### **ENTRE**

La Ville de Rixheim, représentée par son Maire, Rachel BAECHTEL,

D'une part,

#### **ET**

L'association APALIB', dont le siège social est situé au 75 allée Gluck à Mulhouse, dûment représentée par son Président, Monsieur Bernard BARTHE,

D'autre part,

Vu la convention de partenariat entre la Ville de Rixheim et l'Association APALIB' du 4 mars 2016.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rixheim du 26 octobre 2015,

Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1 :**

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de l'application de la convention de partenariat du 4 mars 2016 susvisée relative à la mise en place d'un réseau de bénévoles visiteurs à domicile conformément à ses dispositions prévues à l'article 6.

#### **Article 2 :**

L'échéance de la convention de partenariat entre la Ville de Rixheim et l'Association APALIB' initialement prévue le 3 mars 2023 est prorogée jusqu'au 3 mars 2026, en application de ses dispositions prévues à l'article 6. Une résiliation annuelle à chaque échéance est possible moyennant un préavis de 2 mois.

Les termes de la convention du 4 mars 2016 susmentionnée sont applicables jusqu'à nouvelle échéance ainsi fixée.

Il n'est pas dérogé autrement aux dispositions de la convention de partenariat du 4 mars 2016 précitée.

Fait en deux exemplaires

À Rixheim, le                    mars 2023

Pour la Ville de Rixheim,

Le Maire :

Rachel BAECHTEL

Pour l'Association APALIB,

Le Président :

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 14 mars 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Alexandre DURWELL

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **15 MARS 2023**